

# Fiche de données de sécurité



Préparé 04-01-2021  
Version 1.0

---

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

---

### 1.1. Identificateur de produit

Nom du produit: Foam Clay, standard, glitter, metallic

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:**

Matière de modélisation auto-durcissante

**Utilisation déconseillée:**

Utiliser uniquement dans les conditions décrites ci-dessus, toute autre utilisation doit avoir lieu en concertation avec le fournisseur.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:**

Creotime.com  
Rasmus Færchs Vej 23  
7500 Holstebro  
Danmark  
+4596133010

**Contact et mail:**

info@creotime.com

**Service responsable:**

Mediator A/S, Centervej 2, DK - 6000 Kolding. Consultant: LMJ

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

I.N.R.S.:+33 (0)1 45 42 59 59

---

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

---

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP (1272/2008):  
EUH 212  
EUH 210

L'étiquetage avec EUH 212 et EUH 210 est uniquement pour les teintes blanc et marron.  
Veuillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

-

**Mention d'avertissement:**

-

Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière. (EUH 212)  
Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH 210)

### 2.3. Autres dangers

Uniquement pour les nuances de blanc et de marron:

Le produit contient du Titanium Dioxide, qui est uniquement considéré comme cancérigène dans les produits en poudre.

**Autres remarques:**

-

**Autre**

Le produit satisfait à la 11e édition des normes danoises relatives aux fournitures de loisirs et d'art créatif établies par le Comité commun pour les fournitures de loisirs et d'art créatif (Fællesrådet for formnings- og hobbymaterialer) et en date du 1/11-2018.

# Fiche de données de sécurité



## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1/3.2. Substances/Mélanges

Substances	No.-Index / No.-REACH	No.-CAS	No.-CE	Classification-CLP	Poids/Poids %	Note
Titanium Dioxide	- / -	13463-67-7	236-675-5	Carc. 2;H351i	1-2	1,2

- 1) La substance a une limite d'exposition nationale.
- 2) Uniquement pour les nuances de blanc et de marron.

Veillez vous reporter au rubrique 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases H.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

#### **En cas d'inhalation:**

Pas pertinent.

#### **En cas d'ingestion:**

Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées.  
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

#### **En cas de contact avec la peau:**

Laver la peau à l'eau et au savon.  
Consulter un médecin en cas de malaise persistant.

#### **En cas de contact avec les yeux:**

Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.

#### **Conseils généraux:**

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin ou aux urgentistes.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Incendie environnant:

Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse, de la neige carbonique ou un brouillard d'eau.  
Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit n'est pas directement inflammable. Eviter l'inhalation des vapeurs et fumées – aller à l'air frais.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

-

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Informez les autorités si le produit a pollué le sol, contaminé l'environnement aquatique ou pénétré dans les égouts.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Balayer les déperditions et les récupérer pour un recyclage éventuel, ou les transporter dans des récipients à déchets appropriés.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter au rubrique 13 pour les instructions sur l'élimination.

# Fiche de données de sécurité



## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se reporter au rubrique 8 pour prendre connaissance des consignes d'utilisation et des mesures individuelles de protection.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver dans l'emballage original étroitement fermé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir application, rubrique 1.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition UE (INRS ED 984):

Substances	Paramètres de contrôle (VME) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Paramètres de contrôle (VLCT) ppm / mg/m <sup>3</sup>	Remarques
Titanium dioxide Titane (dioxide de)	1 / 10		-

### Valeur de la DNEL/PNEC:

Aucune donnée.

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est disponible pour ce produit.

Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

### Équipement de protection individuelle:

#### Protection respiratoire:

Non exigé.

#### Protection des mains:

Non exigé.

#### Protection des yeux/du visage:

Non exigé.

#### Protection de la peau:

Non exigé.

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

# Fiche de données de sécurité



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	
l'état physique:	Pâte à modeler - Multicolore
Couleur:	-
Odeur:	Doux
Seuil olfactif:	-
pH:	-
Point de fusion/point de congélation (°C):	-
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition (°C):	-
Point d'éclair (°C):	-
Taux d'évaporation:	-
Inflammabilité (solide, gaz):	-
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité (vol-%):	-
Pression de vapeur:	-
Densité de vapeur:	-
Densité relative:	-
Solubilité(s):	-
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	-
Température d'auto-inflammabilité (°C):	-
Température de décomposition (°C):	-
Viscosité:	-
Propriétés explosives:	-
Propriétés comburantes:	-

### 9.2. Autres informations

Aucunes.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

N'est pas réactif.

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun effet connu.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun effet connu.

### 10.5. Matières incompatibles

Aucun effet connu.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun, si le stockage est fait conformément aux recommandations.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

Composant	Voie d'exposition	Espèce	Test	Résultat
Titanium Dioxide	Oral	Rat	LD50	-
Titanium Dioxide	Inhalation	Rat	LC50/ 4 Heures	> 6,82 mg/L
Titanium Dioxide	Dermique	Rat	LD50	-

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Peut être légèrement irritant.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritation momentanée.

#### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

## Fiche de données de sécurité



### **Mutagénicité sur les cellules germinales:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **Cancérogénicité:**

Uniquement pour les nuances de blanc et de marron: Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

### **Toxicité pour la reproduction:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

### **Danger par aspiration:**

Sur la base des données disponibles, la classification n'est pas respectée.

---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

---

### 12.1. Toxicité

Composant	La durée du test	Espèce	Test	Résultat
Titanium Dioxide	48 Heures:	Poisson	LC50	-
Titanium Dioxide	48 Heures:	Daphnie	EC50	-
Titanium Dioxide	48 Heures:	Algues	EC50	> 100 mg/L

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Composant	Le potentiel de dégradation des	Test	Résultat
Titanium Dioxide	Oui	-	- - -

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Composant	Potentiel de bioaccumulation	LogPow
Titanium Dioxide	Non	-

### 12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le mélange ne répond pas aux critères applicables aux mélanges PBT ou vPvB.

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucunes.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

---

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Suivant la réglementation sur les déchets, le produit n'est pas classé déchet dangereux. Il est recommandé d'éliminer les restes et déchets par le biais du système communal de collecte des déchets, conformément aux spécifications ci-dessous.

Code-EAK	Description
16 05 09	Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08

### **Marquage spécifique:**

-

### **Emballages contaminés:**

L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

-

## Fiche de données de sécurité



---

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

---

Le produit n'est pas couvert par la réglementation sur le transport de marchandises dangereuses par route et par mer, conformément à ADR et à IMDG.

#### 14.1 -14.4.

**ADR**

-

**IMDG**

-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Pas pertinent.

---

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

---

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### **Sources:**

Limite d'exposition UE (INRS ED 984).

##### **Autres remarques:**

-

##### **Restrictions professionnelles:**

-

##### **Besoins en formation:**

-

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucunes.

---

### RUBRIQUE 16: Autres informations

---

Conformément au règlement (CE) no 1907/2006 (REACH)

##### **Information supplémentaire:**

##### **Sources:**

Règlement (CE) N° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Règlement (CE) N° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) N° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE).

UE règlement N° 276/2010

Directive 2000/532/CE

ECHA - L'Agence européenne des produits chimiques

##### **Text complet des Phrases-H citées dans les rubriques 2 et 3:**

H351 Susceptible de provoquer le cancer par inhalation.

EUH 212 Attention! Une poussière respirable dangereuse peut se former lors de l'utilisation. Ne pas respirer cette poussière.

EUH 210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

##### **Classification conformément au règlement (CE) n° 1272/2008:**

EUH 212 Jugement d'experts

EUH 210 Jugement d'experts

## Fiche de données de sécurité



### **Abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité:**

REACH: REACH Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals. [Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques].

CLP: Classification Labelling Packaging Regulation (Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage). Règlement (CE) n° 1272/2008.

N° CAS.: Numéro du Chemical Abstract Service.

Numéro CE.: Numéro EINECS et ELINCS (voir également EINECS et ELINCS).

DNEL: Dose dérivée sans effet.

PNEC: Concentration(s) prédite(s) sans effet.

STOT: Toxicité spécifique pour certains organes cibles.

DL50: Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane).

CL50: Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane).

EC50: La concentration effective de substance qui cause 50% de réaction maximum.

PBT: Persistant, bioaccumulable et toxique.

vPvB: Très persistant et très bioaccumulable.

NOEC: Concentration maximale testée à laquelle, dans une étude, aucun effet statistiquement significatif n'est observé dans la population exposée par rapport à un groupe de contrôle approprié.

NOAEL: Dose maximale (ou niveau d'exposition) testée à laquelle il n'y a aucune augmentation statistiquement significative de la fréquence ou de la sévérité des effets nocifs entre la population exposée et un groupe de contrôle approprié; certains effets peuvent se produire à ce niveau mais ils ne sont pas considérés comme nocifs ou précurseurs d'effets nocifs.

### **Autre:**

Les informations présentées dans cette fiche de données de sécurité s'appliquent uniquement à ce produit spécifique (mentionné dans la section 1) et ne sont pas nécessairement vraies pour une utilisation avec d'autres produits chimiques/produits.

### **Changements ont été apportés dans les points suivants:**

-

### **Cette fiche annule et remplace la version:**

-